

2012/4287 - Garantie sollicitée par la SACVL dans le cadre de la fixation de quatre emprunts souscrits auprès de la Société Générale pour un montant total de 13 721 032 euros (Direction des Finances) (BMO du 27/02/2012, p. 0386)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, cette délibération concerne une garantie d'emprunt sollicitée par la SACVL qui est une conséquence de la décision du Conseil d'administration de la SACVL adoptée à l'unanimité des administrateurs représentant la Ville à ce Conseil d'administration.

Pour sécuriser sa dette la SACVL a renégocié une partie de la dette à taux variable en taux fixe ; cette délibération concerne 4 emprunts souscrits auprès de la Société Générale pour un montant total de 13,7 M€ et ces emprunts faisaient déjà l'objet de garanties de la part de la Ville de Lyon donc n'ont pas d'incidence sur le montant des emprunts garantis pour la SACVL par la Ville de Lyon.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, avant de m'exprimer sur la SACVL, j'aurais aimé faire un rappel méthodologique à la suite de votre intervention tout à l'heure. Nous essayons à Lyon Divers Droite d'être justes et mesurés dans nos critiques. Il nous arrive même de dire que vous faites des choix intelligents pour notre ville ! Alors nous n'aimons pas, comme vous avez eu l'occasion de le faire tout à l'heure, que vous caricaturiez votre Opposition pour mettre en valeur votre action. Comme si dans une ville où vous avez tous les pouvoirs, vous aviez dû faire face à des oppositions quasi insurmontables pour réaliser vos projets !

Il y a quelques années, vos critiques portaient sur la Confluence, comme si nous n'avions pas voulu la Confluence. Nous l'avons voulue. Nous l'aurions préférée plus accessible. C'est différent.

Il y a quelques années aussi, vous nous avez beaucoup critiqués sur notre opposition aux berges du Rhône.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Ce n'est pas l'inverse ?

M. BROLIQUIER Denis : On était complètement pour les berges du Rhône. Je vous rappelle même qu'à un moment, elles étaient dans notre programme et pas dans le vôtre. Mais nous avons un petit différend sur le calendrier. Ce n'était pas une opposition de fond mais de forme.

Vous nous avez même, à un moment, fait supporter une opposition à Vélo'v. Je vous rappelle qu'en 2001, le programme Vélo'v qui ne s'appelait pas Vélo'v à l'époque, était dans notre programme et absolument pas dans le vôtre.

Et maintenant, vous allez bientôt nous dire que Bellecour, c'est vous tout seul qui l'avez fait, que nous, on était contre et qu'on s'est trompé sur Bellecour. Je vous rappelle qu'il y avait un programme lorsque vous êtes arrivé ici, que ce programme ne demandait qu'à être réalisé, que vous l'avez suspendu pendant plusieurs années. Et à la demande des Conseils de quartier et de la mairie d'arrondissement, vous avez repris un concours et des études et nous y avons participé puisque nous étions les premiers à demander que les travaux sur Bellecour reprennent. Nous aurions préféré que cela se fasse sur toute la place plutôt que sur un tiers mais peu importe. L'idée, c'était de faire avancer le projet. Donc ne nous dites pas maintenant qu'on était contre Bellecour. C'est au contraire nous qui avons poussé, poussé et encore poussé pour que Bellecour se fasse.

Revenons à la SACVL. La SACVL a connu lors de votre premier mandat, une grande dérive financière. Elle s'est trouvée dans une situation très difficile en raison de la très forte hausse de son endettement.

Il ne faudrait surtout pas croire que tout cela c'est du passé, que ça ne se reproduira plus même si des efforts sont faits pour assainir la gestion et revenir à l'orthodoxie budgétaire et financière.

Les produits structurés et les risques financiers associés n'ont pas disparu, ils se sont même développés. Ces produits comportent une intensité de risque de taux très variable d'un produit à l'autre, ils font supporter à la collectivité un taux qui n'est ni fixe, ni indexé sur un seul taux variable. C'est le cas notamment avec le taux Euribor du contrat de prêt avec la Société générale, pour lequel la SACVL aujourd'hui sollicite la garantie de la Ville.

Mais emprunt structuré ne veut pas forcément dire emprunt toxique. Les choix financiers restent donc complexes et délicats, c'est d'ailleurs pour cela qu'on engage des professionnels pour nous aider à y voir clair dans cette jungle de produits financiers. L'opacité de ces produits est accentuée par la complexité des clauses contractuelles des banques. Ces produits bancaires sont souvent présentés par les établissements financiers comme générant de fortes économies d'intérêt. C'est vrai sur la période « bonifiée », mais cette économie peut s'avérer transitoire si le marché n'est pas favorable à l'emprunteur.

Complexité et opacité qui ne sont pas de nature à éclairer la prise de décision au sein d'une assemblée délibérante comme la nôtre. La Cour des Comptes l'a déjà constaté, notamment dans son dernier rapport sur la dette publique locale. Des mesures ont été prises au niveau national pour éviter les dérives, mais elles présentent des limites et pour éclairer un tant soit peu nos prises de décision, nous pensons que pour chaque garantie d'emprunt de la SACVL un tableau des risques et un état actualisé de la dette devraient être joints pour les élus de cette assemblée.

Il ne s'agit pas de faire travailler des fonctionnaires ou des financiers de manière trop importante, mais je suppose qu'ils ont en tête et qu'ils ont sur leur ordinateur des états actualisés de la dette, le tableau des risques, pourquoi ne pas le communiquer ? Nous devrions avoir ces données permettant de mesurer la part et le risque dans l'encours de la dette globale, très clairement nous avons besoin même en présence d'administrateurs de l'Opposition au sein du Conseil d'Administration, de plus de visibilité. Vous aviez vous-même dit, si je me souviens bien Monsieur le Maire, qu'il faudrait plus de rigueur à l'avenir dans la gestion de la SACVL, ce pourrait être un acte fort de rigueur.

Tout cela est important car la SACVL est dans une situation financière encore délicate, le niveau de fonds propres reste faible. Alors que la vacance reste élevée, elle doit améliorer la qualité de son parc social par une politique de réhabilitation. Des Lyonnais connaissent des difficultés pour se loger, on en a parlé tout à l'heure au moment du dossier sur le fichier de la demande sociale. Le parc social reste en effet encore insuffisant pour faire baisser la pression de la demande et compenser le développement limité et peu adapté du parc locatif privé.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de cette délibération, nous souhaitons revenir sur le scandale de la SACVL et sur les difficultés financières que connaît cette société qui, rappelons-le, a été obligée de prendre des mesures drastiques pour éviter la faillite :

- vente pour plus de 200 millions d'euros de son patrimoine ;
- augmentation injuste des loyers de certains locataires, avec un acharnement juridique contre ceux qui ont pourtant eu gain de cause devant les tribunaux ;

- et enfin renégociation et « reprofilage » de la dette pour se redonner des marges de manœuvre, mais en handicapant pour le coup lourdement l'avenir de cette société pour au moins les dix ans qui viennent.

Sur les quatre emprunts renégociés et pour lesquels vous souhaitez une nouvelle garantie, deux ont déjà fait l'objet d'une renégociation qui avait été présentée en juillet dernier. Je constate d'ailleurs, Monsieur l'Adjoint, qu'il y a une petite erreur dans la délibération du mois de juillet puisque l'emprunt n° 15433 qui apparaît dans la délibération d'aujourd'hui avec 7,9 millions d'euros de capital restant dû, dans celle de juillet, il était mentionné comme étant à 1,4 million d'euros. Il s'agit sans doute d'une erreur de retranscription mais compte tenu de la sensibilité de dossier, je vous remercie de veiller à l'avenir à ce que l'information qui nous est donnée ici au Conseil municipal soit correcte et que cela évite d'avoir à faire des recherches acrobatiques, surtout lorsqu'on n'a pas toujours les éléments à disposition.

Un mot sur ces renégociations d'emprunt et plus largement sur la dette de la SACVL. Quand on regarde les projections que vous nous aviez présentées à l'automne dernier sur la structure financière, c'est-à-dire dette long terme sur fonds propre, nous pouvions constater que le ratio moyen de 2,5-3 qu'il est d'usage d'avoir ne serait pas atteint avant 10 ou 15 ans. L'héritage sera donc lourd à porter.

C'est pourquoi à l'occasion de cette délibération, nous vous demandons que soit prévue cette année une nouvelle présentation de la situation financière de la SACVL, de façon à ce que nous puissions au moins une fois par an -il me semble que ce n'est pas une demande exagérée- avoir un point sur la situation de cette société que vous avez mise en difficulté.

En conformité avec notre précédent vote sur le reprofilage de l'endettement, nous nous abstenons.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je suis un peu atterré qu'on revienne en permanence sur un sujet que je considère personnellement comme épuisé.

Je rappelle à M. Havard et également à M. Broliquier, que nous avons fait preuve, sur ce dossier sensible, d'une transparence totale. Nous avons provoqué il y a un an et demi une Commission générale ici, où sont venus présenter le dossier, le Président et le Directeur général de l'époque. Ils vous ont donné toutes explications utiles.

Nous avons fait procéder à des audits dont les résultats vous ont été communiqués.

J'ai répondu à vos questions, ici, à maintes reprises puisque, même quand ce n'est pas le sujet, on en parle quand même.

Aujourd'hui nous venons avec une délibération extrêmement simple qui a trait, comme l'a expliqué Louis Lévêque tout à l'heure, au transfert de la garantie de quatre anciens emprunts remplacés par quatre nouveaux emprunts renégociés à de meilleures conditions. Nous demandons simplement à la présente assemblée de voter ce transfert de garantie qui, en aucun cas, comme l'a rappelé Louis Lévêque, ne constitue une augmentation de l'engagement de la Ville.

Concernant la transparence des chiffres, Monsieur Broliquier je suis désolé de vous redire une nouvelle fois qu'au Conseil d'Administration de la SACVL siège votre Premier adjoint M. de Carbonnières. Quant à vous Monsieur Havard, c'est un collègue de votre Groupe, M. Hamelin, qui siège à ce Conseil. Vous devez donc être parfaitement informés.

Je vous précise, par ailleurs, que depuis dix-huit mois au moins, peut-être deux ans, et peut-être même un peu plus, toutes les décisions qui ont été prises au Conseil d'Administration de la SACVL, je dis bien toutes, l'ont été à l'unanimité.

Nous avons eu un audit interne, un GIE spécialisé dans le lissage de l'endettement qui nous a présenté pendant des mois toutes les solutions possibles et encore une fois, nous avons voté à l'unanimité les corrections à apporter.

Alors, s'il y a eu des erreurs dans le passé, dans un passé qui maintenant me paraît bien lointain, aujourd'hui la gestion de la SACVL me paraît parfaite. Encore une fois, vous avez chacun dans votre Groupe quelqu'un qui peut vous assurer du sérieux avec lequel nous procédons.

Je précise, en outre, qu'à la Commission des Finances Mme Balas est présente, Monsieur Havard vous-même êtes souvent présent, et je crois pouvoir dire que récemment, il y a quelques mois, nous vous avons présenté la situation fidèle de l'endettement.

Que voulez-vous de plus si ce n'est essayer de parler devant les caméras de TLM qui sont apparemment arrêtées... répéter toujours la même chose parce que vous n'avez pas d'autre sujet.

Là, je comprends mieux ce qu'est la politique politicienne ! On parle de choses et d'autres quand on n'a rien de sérieux à dire.

Voilà Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je ne vais pas en dire plus sur la SACVL, on a tout dit, tout répété. Je crois que les choses sont bien claires.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble pour Lyon - UMP, Nouveau Centre et Apparentés s'est abstenu.)

(Adopté.)